

Webinaire # 1 – 1000 Doctorants pour les territoires

Présentation du dispositif Cifre, du programme 1000 Doctorants et la plateforme

Synthèse des questions posées durant l'évènement

Où déposer le dossier de demande de Cifre ?

En ligne, auprès de l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT) : <http://cifre.anrt.asso.fr>. « La demande d'une Cifre peut être transmise à l'ANRT à tout moment de l'année par voie électronique selon les modalités indiquées sur le site web de l'ANRT (www.anrt.asso.fr). » (source : [article 2.1 des conditions d'octroi](#) consultables sur le site de l'ANRT).

Est-il possible de s'inscrire à l'école doctorale avant de déposer la demande de Cifre auprès de l'ANRT ?

Le dossier de demande de Cifre comprend plusieurs documents dont une lettre d'engagement de l'école doctorale.

Pour rappel, le ou la doctorante ne doit pas être inscrite dans une école doctorale (ED) depuis plus de 9 mois à la date de réception du dossier de demande de Cifre par l'ANRT ([article 1.1 des conditions d'octroi](#) consultables sur le site de l'ANRT).

Certaines écoles doctorales acceptent de délivrer la lettre d'engagement, sans pour autant demander une inscription avant la réponse positive de l'ANRT.

Un contrat Cifre peut-il être prolongé au-delà de la durée de 3 ans ?

Non. La subvention de l'Etat ne se poursuit pas au-delà de cette durée de 3 ans.

Pour autant, certaines structures continuent parfois à embaucher le ou la doctorante sur leurs fonds propres lors de la 4^e année pour lui permettre de finaliser leur thèse tout en poursuivant, à temps plein ou partiel, certains travaux au sein de la structure d'accueil.

Le salaire d'un contrat Cifre est-il négociable ?

Le montant de 23 484 € brut annuel non chargé est un minimum, et celui-ci peut être négocié à la hausse par le ou la candidate. La pratique est cependant moins courante dans le secteur de l'associatif et des collectivités. La présence de partenaires supplémentaires peut en revanche permettre d'alléger les coûts pour la structure d'accueil et d'envisager différemment la question du salaire.

A la charge de qui sont les frais de recherche engagés durant la thèse Cifre puis au cours de la thèse ? Sont-ils systématiquement pris en charge par le futur employeur ?

Les équipes de recherches demandent parfois aux structures d'accueil une participation financière destinée à couvrir les frais du ou de la doctorante dans ses activités (communication, valorisation, déplacements, etc.). Pour les entreprises privées, ces frais peuvent être très élevés (10 000 euros, voire plus) mais les collectivités ne peuvent généralement pas se permettre de telles sommes. C'est un point de négociation à soulever rapidement dans les échanges entre la collectivité et le laboratoire de recherche.

En revanche, la subvention de l'ANRT ne prend pas en compte d'éventuels frais liés au montage du projet (déplacements, rencontres, etc.).

Y-a-t-il des dates ou des délais particuliers dont il faut tenir compte pour déposer une demande Cifre ?

Non, les commissions d'évaluation des dossiers de l'ANRT ont lieu à plusieurs reprises au cours de l'année, à raison d'une par mois. Vérifiez néanmoins que l'école doctorale dans laquelle vous souhaitez vous inscrire accepte les inscriptions en Cifre tout au long de l'année.

Si je suis inscrit(e) depuis plus de 9 mois dans une ED, puis-je encore déposer une demande de thèse Cifre en raison du contexte sanitaire de cette année 2020 ?

Non, l'ANRT et le MESRI n'ont pas annoncé de disposition en ce sens.

En moyenne, combien de temps prend l'instruction du dossier Cifre par l'ANRT une fois celui-ci déposé ?

L'ANRT indique formuler une réponse dans un délai de deux mois minimum, à complétude du dossier. Ce délai peut être allongé selon la disponibilité des experts scientifiques bénévoles sollicités par l'ANRT pour étudier la demande.

Comment sont généralement attribués les droits d'auteur concernant la thèse en elle-même ?

La thèse Cifre en elle-même est soumise aux mêmes conditions de propriété intellectuelle qu'une thèse traditionnelle. Cependant, le contrat de collaboration qui lie la structure d'accueil de la Cifre et le laboratoire de rattachement doit mentionner les questions de partage des droits et de propriété intellectuelle liés à des productions ou à des innovations développées par le ou la doctorante.

Est-ce que vous proposez des formations/documents pour aider les encadrant.e.s à mieux appréhender le travail de recherche et le rôle de la Cifre dans les collectivités territoriales ?

1000 Doctorants peut intervenir auprès de collectivités territoriales pour présenter le dispositif et ses enjeux pour les personnels encadrants. Des témoignages sont également disponibles en ligne, et nous pouvons vous mettre en relation avec des personnes qui ont encadré un ou une doctorante en collectivité pour échanger à ce sujet.

Les partenaires d'une thèse Cifre (autre que la structure d'accueil et le laboratoire) peuvent-ils être intégrés au contrat de collaboration ? Jusqu'à combien de partenaires peuvent être associés à la thèse Cifre ?

L'ANRT ne dialogue qu'avec une seule structure : celle qui accueille le doctorant. Rien n'empêche néanmoins de mentionner les partenaires dans le dossier soumis à instruction et dans le contrat de collaboration.

L'ANRT ne donne pas de limite au nombre de partenaires envisageables. Toutefois, mieux vaut ne pas mobiliser trop de partenaires afin de ne pas multiplier les terrains de recherche. Le doctorant navigue déjà entre la structure et le laboratoire, ce qui demande en soi un investissement important.

Qui au sein de l'ANRT va instruire le dossier de demande de Cifre ?

L'instruction se fait à la fois sur la qualité scientifique du projet de thèse Cifre, et sur la viabilité socio-économique de la structure afin de s'assurer que la structure puisse accueillir un ou une doctorante durant 3 ans.

La demande de Cifre fait l'objet d'une évaluation de la valeur scientifique du projet de thèse et de l'adéquation du profil du candidat par un expert scientifique mandaté par l'ANRT. La décision de valider ou non le projet est ensuite rendue par le comité d'évaluation et de suivi des thèses Cifre de l'ANRT.